

# SUD OUEST

## Annonces légales et officielles

sudouest-legales.fr - sudouest-marchespublics.com - Affilié à francemarches.com

67013940\_BBI

66893300\_DGE

67009300\_MLE

Direction régionale des douanes de Bayonne



### Commune de Léon ENQUÊTE PUBLIQUE relative au projet de révision du zonage d'assainissement de Léon

Par arrêté n° 15/2018 en date du 27 février 2018, le maire de Léon a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de révision du zonage d'assainissement de Léon.

L'objet de cette enquête est de permettre à toute personne qui le souhaite de porter des observations sur les dispositions de ces documents.

A cet effet, il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions du projet de révision du zonage d'assainissement de la commune de Léon.

L'enquête publique sera ouverte à compter du lundi 19 mars 2018 inclus jusqu'au jeudi 19 avril 2018 inclus, pour une durée de trente-deux jours en mairie de Léon, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de révision du zonage d'assainissement sera soumis à l'approbation par le Conseil municipal.

M<sup>me</sup> Esteraida TONIGELLO a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur par M. le Président du tribunal administratif de Pau.

Le projet de révision du zonage d'assainissement de Léon, ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphés par le commissaire-enquêteur, seront déposés en mairie de Léon du lundi 19 mars 2018 inclus jusqu'au jeudi 19 avril 2018 inclus, pour une durée de trente-deux jours, et ce aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers :

sur support papier, en mairie de Léon, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie à savoir : lundi, de 9 h à 12 heures ; du mardi au vendredi, de 9 h à 12 heures et de 14 h à 18 heures ; le samedi, de 9 h à 12 heures ;

sur le site internet de la collectivité à l'adresse suivante <http://www.leon.fr>

sur un poste informatique mis à disposition en mairie de Léon, aux jours et heures habituels d'ouverture,

sur demande et à ses frais auprès des autorités compétentes, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Chacun pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête :

par écrit au commissaire-enquêteur, à la mairie de Léon, 83, Grand-Rue, 40550 Léon, par mail à l'adresse suivante par mail à l'adresse suivante :

[enquete@publique.zonage@leon.fr](mailto:enquete@publique.zonage@leon.fr)

Les observations ainsi transmises seront versées au registre ouvert pour l'enquête publique relative à la procédure précitée.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Léon :

Le lundi 19 mars 2018, de 9 h à 12 heures.

Le samedi 31 mars 2018, de 9 h à 12 heures.

Le mardi 10 avril 2018, de 9 h à 12 heures.

Le jeudi 19 avril 2018, de 14 h à 18 heures.

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire-enquêteur qui transmettra au maire de Léon ses rapports et ses conclusions motivés, dans un délai d'un mois. Une copie de ce rapport et de ces conclusions motivés sera adressée à M. le Président du Tribunal administratif de Pau par le commissaire-enquêteur.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an, à la mairie de Léon aux jours et heures habituels d'ouverture. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Le projet de révision du zonage d'assainissement de la commune de Léon a fait l'objet d'une demande d'examen auprès de l'autorité environnementale. Par décision du 11 septembre 2017, cette dernière a décidé de ne pas soumettre le projet de révision du zonage d'assainissement à évaluation environnementale. Cette décision est intégrée au dossier de révision du zonage d'assainissement de Léon soumis à enquête publique. M. le Maire étant à l'initiative de la révision du zonage d'assainissement, ce dernier peut être consulté à ce sujet.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête publique auprès des autorités compétentes pour ouvrir et organiser l'enquête des la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le maire, Jean MORA

Préfecture des Landes

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE Demande de renouvellement et d'extension d'une carrière d'argile à Saint-Geours-d'Auribat, lieu dit Athageas et à Ohard, lieu dit Courneil présentée par la société IMERYS TC

Par arrêté du 8 février 2018, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours est prescrite du 28 février au 30 mars 2018 inclus.

Au terme de la procédure, une autorisation d'exploiter, ou un refus, pourra être adoptée par arrêté préfectoral.

Le commissaire-enquêteur est M. Jean-Louis LENEY, cadre dirigeant d'entreprise à la retraite. En cas d'empêchement, un commissaire remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable sur le site Internet des services de l'état à l'adresse suivante : [www.land.es.gouv.fr/ice-processus-autorisation-994.html](http://www.land.es.gouv.fr/ice-processus-autorisation-994.html). Le public pourra formuler ses observations par courriel transmis au commissaire-enquêteur à l'adresse électronique suivante : [pref-amenagement@landes.gouv.fr](mailto:pref-amenagement@landes.gouv.fr) en veillant à identifier l'objet de l'enquête publique dans le contenu et le titre du courrier électronique ; sur support papier, dans les mairies de Saint-Geours-d'Auribat et d'Ohard. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur ; sur un poste informatique à la préfecture des Landes, 24, rue Victor-Hugo, à Mont-de-Marsan (Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, bureau d'accueil du public (du lundi au vendredi de 8 h à 17 h 45 et de 14 h à 16 heures)).

Le dossier d'enquête publique comprend notamment une étude d'impact, une étude des dangers et l'avis de l'autorité environnementale.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : mairie de Saint-Geours-d'Auribat, 100, route de la Mairie, 40380 Saint-Geours-d'Auribat, à l'attention du commissaire-enquêteur. Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public :

Mercredi 28 février 2018 de 14 h à 17 heures à la mairie de Saint-Geours-d'Auribat ;

vendredi 9 mars 2018 de 9 h à 12 heures à la mairie d'Ohard ;

samedi 24 mars 2018 de 9 h à 12 heures à la mairie de Saint-Geours-d'Auribat ;

vendredi 30 mars 2018 de 14 h à 17 heures à la mairie de Saint-Geours-d'Auribat.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, dans les mairies de Saint-Geours-d'Auribat et d'Ohard, à la préfecture des Landes et sur le site internet de la préfecture des Landes à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à M. Didier MONOT, directeur technique ; tél. 05 58 98 49 01 ; mail : [didier.monot@mersys.com](mailto:didier.monot@mersys.com)

Mont-de-Marsan, le 8 février 2018,

pour le préfet et par délégation,

le directeur de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial,

Cédric BOUET.

67009550\_MBE

Direction régionale des douanes de Bayonne

### AVIS D'IMPLANTATION D'UN DÉBIT DE TABAC PAR VOIE DE TRANSFERT

La Direction régionale des douanes de Bayonne lance une procédure de transfert de débit de tabac ordinaire permanent pour l'implantation d'un débit sur la commune de Geloux (40090) conformément aux articles 14 à 17 du décret 2010-720 du 28 juin 2010. Périmètre d'implantation : Commune de Geloux (hors zones interdites conformément à l'article 11 du décret : zones protégées, centres commerciaux et galeries marchandes attenantes).

Les débiteurs de tabac en exercice dans le département des Landes peuvent transmettre ou déposer leur candidature sur papier libre du 2 mars au 1<sup>er</sup> juin 2018 : Direction régionale des douanes, 6, rue Albert-1<sup>er</sup>, BP 2, 64109 Bayonne Cedex.

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 heures et de 14 h à 17 heures.

Direction régionale des douanes de Bayonne

### AVIS D'IMPLANTATION D'UN DÉBIT DE TABAC PAR VOIE D'APPEL A CANDIDATURES

La Direction régionale des douanes de Bayonne lance une procédure d'appel à candidatures pour l'implantation d'un débit de tabac ordinaire permanent sur la commune de Geloux (40090) conformément aux articles 16 et 19 du décret 2010-720 du 28 juin 2010.

Périmètre d'implantation (Hors zones interdites conformément à l'article 11 du décret : zones protégées, centres commerciaux et galeries marchandes attenantes) : commune de Geloux.

Retrait du cahier des charges du 19 mars au 18 mai 2018 aux adresses suivantes :

Mairie de Geloux, 2, place de la Mairie, 40090 Geloux.

Les lundi et mardi, de 9 h à 12 heures ; les jeudi et vendredi, de 9 h à 12 heures et de 16 h à 18 heures ; le samedi, de 10 h à 12 heures.

Bureau des douanes, 233, boulevard Laza, résidence Verdi, 40011 Mont-de-Marsan, Du lundi au vendredi, de 8 h à 12 heures et de 13 h à 17 heures.

Direction régionale des douanes, 6, rue Albert-1<sup>er</sup>, 64100 Bayonne, Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 heures et de 14 h à 17 heures.

Déjà des candidatures : Sous double enveloppe cachetée et par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au plus tard le 3 juin 2018 à l'adresse suivante : Direction régionale des douanes, 6, rue Albert-1<sup>er</sup>, CS 40002, 64109 Bayonne Cedex.

Annonces légales

VIE DES SOCIÉTÉS

66945120\_MLE

### Crédit mutuel de Mont-de-Marsan CONVOCACTION

Société coopérative de crédit à capital variable et à responsabilité statutairement limitée, 9, avenue Sadi-Carnot, 40000 Mont-de-Marsan, RCS Mont-de-Marsan : D 323 529 909 Orlas n° 07 003 758 affiliée à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Les sociétaires sont conviés à l'assemblée générale ordinaire de la Caisse ci-dessus qui est convoquée par le conseil d'administration à la date suivante : Vendredi 23 mars 2018 à 18 h 30, Auberge Landaise, parc Jean-Rameau, 40000 Mont-de-Marsan sur l'ordre du jour suivant :

Bienvenue, ouverture de l'assemblée, constitution du bureau.

Rapport du conseil d'administration.

Compte rendu d'activité.

Présentation du bilan et du compte de résultat.

Certification des comptes.

Approbation du bilan et du compte de résultat. Affectation du résultat.

Résolutions, quibus et décharge au conseil d'administration.

Modification du nombre de sièges au conseil d'administration.

Elections au conseil d'administration. 7 sièges sont à pourvoir. M<sup>me</sup> Béatrice CURCU-LOSSE, M. Serge DESSARPS, M. Jean Claude DUCOURNAU, M<sup>me</sup> Catherine FARGUES, M<sup>me</sup> Catherine TACHON-GUILLE, élus sortants, sollicitent le renouvellement de leur mandat.

Clôture de l'assemblée générale.

(\*) cf. article 142 du règlement général de fonctionnement.

Le Président du conseil d'administration,

**NOUVEAU**  
**SudOuest-marchespublics.com**  
Le portail des Marchés publics  
du Sud Ouest

Un site du groupe

## SUD OUEST Carnets

Déposez vos hommages et messages chaque jour à partir de 14 h - Carnets.sudouest.fr

### Événements heureux

Passez dans votre cadre indicatif en ajoutant le 05 35 31 27 53



### MARIAGES

67000940\_DGE



SAINT-LAURENT-DE-GOSSE  
URT

2 mars 1943

Arnaud et Nénette

Il y a 75 ans,

vous vous êtes dit oui pour la vie !

Merci pour tout ce que vous nous avez apporté, donné et transmis.

Gros bisous, on vous aime.

Françoise, Maïté,  
vos petits-enfants  
et vos arrière-petits-enfants.

### AVIS D'OBSÈQUES

471679

SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE

Nous avons la tristesse  
de vous faire part du décès de

M<sup>me</sup> Jacqueline VEZILLIER,  
née BONNACCY.

survenu à l'âge de 81 ans.

Ses obsèques seront célébrées le lundi 5 mars 2018.

PF tyrossaises, SARL Pomarez,  
60, route de Bayonne, Saint-Vincent-de-Tyrosse,  
05.58.77.21.06, 24 h/24.

Passer  
une annonce  
dans votre  
quotidien

sudouest-annonces.com  
c'est simple  
et efficace !

472302

SOUSTONS

Michèle PHILIPPE-SAVOYAS  
et Jean-Pierre,  
Claudine SAVOYAS,  
Pierre SAVOYAS (†) et Monique,  
ses enfants, petits-enfants  
et arrière-petits-enfants,  
ont la douleur de vous faire part  
du décès de

M<sup>me</sup> Thérèse SAVOYAS,  
née GRAINE.

dans sa 100<sup>e</sup> année.

Une bénédiction sera célébrée  
le lundi 5 mars 2018, à 10 h 30,  
en l'église Saint-Pierre de Soustons,  
suivie de la crémation au crématorium  
de Dax.

Les visites se feront au funérarium  
de Maremme, à Soustons, ce jour  
vendredi de 16 h à 19 h et demain  
samedi de 10 h à 19 h.

Des registres seront ouverts  
au funérarium et à l'entrée de l'église  
pour l'expression des condoléances.

PF Roulet, Soustons,  
Le Cloix funéraire,  
tél. 05.58.41.5105, 24h/24.